

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 9 avril 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_29	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_29	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Direction Générale	

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de :

- Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

DECISION

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

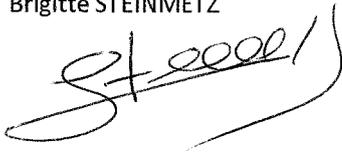
VU l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Madame Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

N° de la délibération : 2024_CM_29		Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance	
Pour		11	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

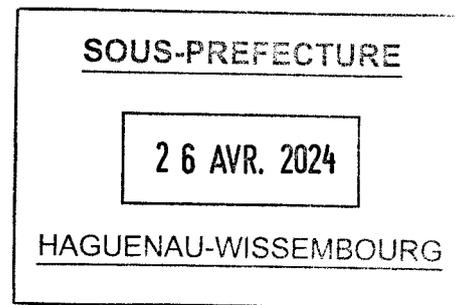
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



SOUS-PREFECTURE

26 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 9 avril 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_30	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Procès-verbal du 11 mars 2024	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_30	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Direction Générale	

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

DECISION

Le Conseil municipal,

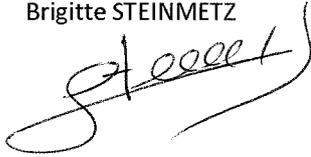
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024

N° de la délibération : 2024_CM_30		Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2024	
Pour			11
Contre			0
Abstention			0
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

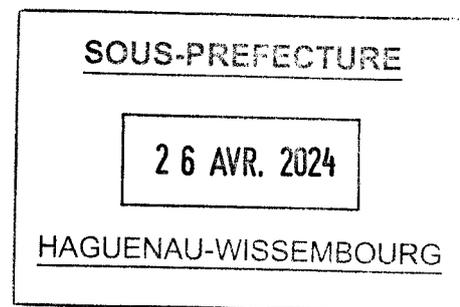
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

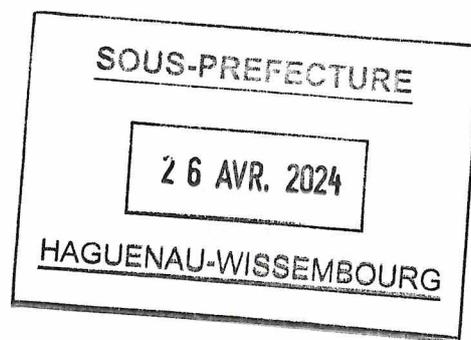


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_31	Titre : Conseil Municipal Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Compte administratif et compte de gestion 2023	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_31	Titre : Conseil Municipal Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2023. Elle rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Nicolas UNDREINER, adjoint et quitte la salle.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Monsieur Nicolas UNDREINER, qui a participé à la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	630 716,19 €
Annulation de mandats	:	954,55 €
Dépenses	:	629 761,64 €
Recettes	:	821 655,63 €
Excédent de clôture	:	191 893,99 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	:	299 999,00 €
Recettes	:	150 901,87 €
Déficit de clôture	:	149 097,13 €
Excédent global de clôture	:	42 796,86 €

DECISION

Hors de la présence de Madame Brigitte STEINMETZ, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

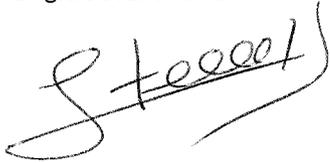
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

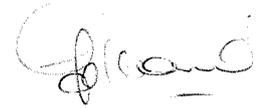
N° de la délibération : 2024_CM_31	Titre : Conseil Municipal Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

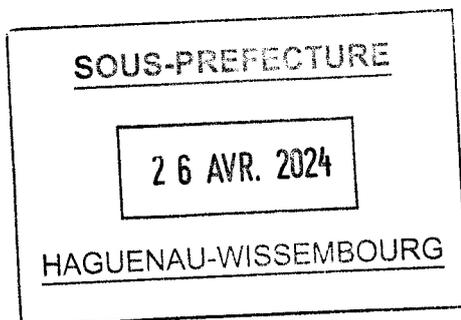
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



SOUS-PREFECTURE

26 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_32	Titre : Conseil Municipal Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_32	Titre : Conseil Municipal Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

Au vu du Compte Administratif 2023, Madame le Maire propose de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- 001 – dépenses d'investissement : 239 802,37 €
- 1068 – recettes d'investissement : 239 802,37 €

- 002 – recettes de fonctionnement : 303 177,56 €

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

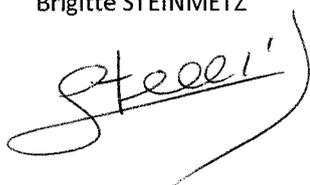
- d'affecter les résultats de l'exercice 2023, de la façon suivante :
 - 001 – dépenses d'investissement : 239 802,37 €
 - 1068 – recettes d'investissement : 239 802,37 €

 - 002 – recettes de fonctionnement : 303 177,56 €

N° de la délibération : 2024_CM_32	Titre : Conseil Municipal Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

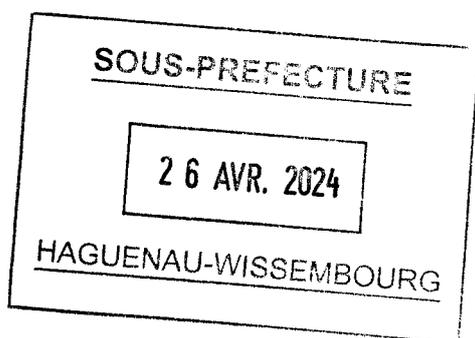
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_33	Titre : Conseil Municipal Transparence des indemnités des élus 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Tableau transparence des indemnités des élus – Année 2023	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

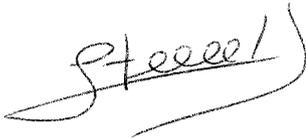
N° de la délibération : 2024_CM_33	Titre : Conseil Municipal Transparence des indemnités des élus 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

Dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi « Engagement et Proximité » a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre et les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du Budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi).

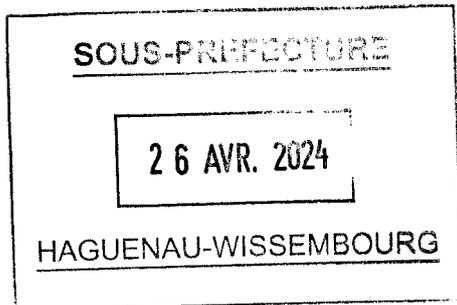
Le conseil municipal est invité à prendre acte de cet état annuel

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	

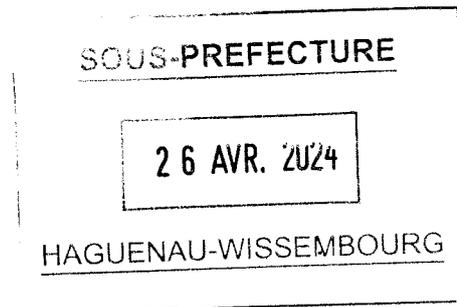
TRANSPARENCE DES INDEMNITES DES ELUS - ANNEE 2023

Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023

NOM	FONCTION	MONTANT BRUT	MONTANT NET
GERARD Marie-Claire	2 ^{ème} ADJOINT	4 782,30 €	4 136.64 €

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

NOM	FONCTION	MONTANT BRUT	MONTANT NET
STEINMETZ BRIGITTE	MAIRE	25 113,00 €	19 798,15 €
NONNENMACHER Patrice	1 ^{er} ADJOINT	9 636,36 €	8 335.38 €
UNDREINER Nicolas	3 ^{ème} ADJOINT	9636,36 €	8 335.38 €



SOUS-PREFECTURE

26 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_34	Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_34	Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

Madame le Maire propose aux conseillers de définir le montant des subventions de fonctionnement pour le budget de l'année 2024.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'arrêter le montant des subventions de fonctionnement comme suit :

	Pour mémoire 2023	2024
Article 657361		
01 – Coopérative scolaire Ecole Maternelle	200.- €	200.- €
02 – Coopérative scolaire Ecole Primaire	1300.- €	1300.- €
Article 65748		
01 – Associations des donneurs de sang	1000.- €	1000.- €
02 – Chorale Sainte-Cécile	600.- €	600.- €
03 – Musique Wingersheim	150.- €	150.- €
04 – Association Participatif Actif de Niederschaeffolsheim	300.- €	600.- €
05 – FCN (pour achat d'engrais)	1000.- €	0.- €
06 – Conscrits de Niederschaeffolsheim		600.- €
07 – Divers créanciers (Provisions) (*)	2700.- €	2700.- €
TOTAL	7750.- €	7 150.- €

(*) Affectation des crédits de la ligne divers créanciers (provision) :

- ✓ Subvention pour sortie ou classe transplantée versée à l'établissement scolaire organisateur, à sa coopérative ou aux parents d'élèves, sur présentation des justificatifs : 5,- €/jour/élève jusqu'à la classe de 3^{ème} incluse à compter de la présente délibération.
- ✓ Toute autre attribution de subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

N° de la délibération : 2023_CM_15		Titre : Conseil Municipal Fixation des subventions de fonctionnement	
Pour		11	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

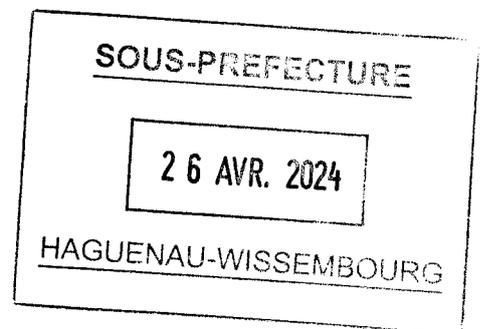
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

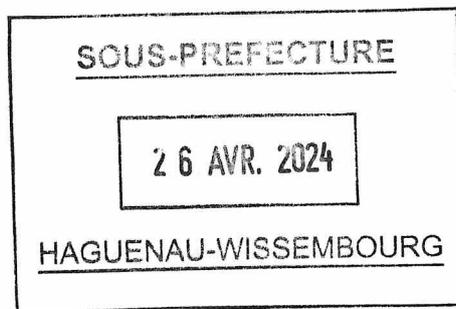


Le secrétaire de séance,
Marie Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_35	Titre : Conseil Municipal Affectation du produit de la location de la chasse 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_35	Titre : Conseil Municipal Affectation du produit de la location de la chasse 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Environnement et politique foncière	

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la caisse d'assurance accidents agricole.

Madame le Maire rappelle que la convention de gré à gré pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 a été signée avec Monsieur Albert HOF de Weitbruch (précédent locataire). Le prix est fixé à 1.000.- € par an.

DECISION

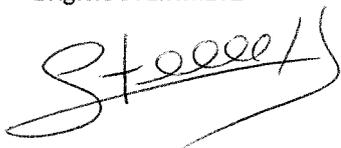
Le Conseil municipal, décide :

- de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2024 de la Caisse d'assurance accidents agricole ;
- d'abandonner 100 % du produit de la location de la chasse 2024, à savoir 1.000,- €, à l'Association Foncière de Niederschaeffolsheim ;
- impute la subvention pour l'Association Foncière à l'article 65738 du budget.

N° de la délibération : 2024_CM_35		Titre : Conseil Municipal Affectation du produit de la location de la chasse 2024	
Pour			11
Contre			0
Abstention			0
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

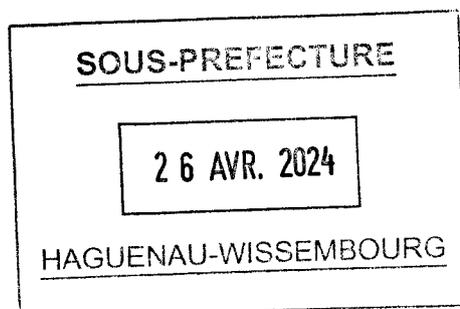
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

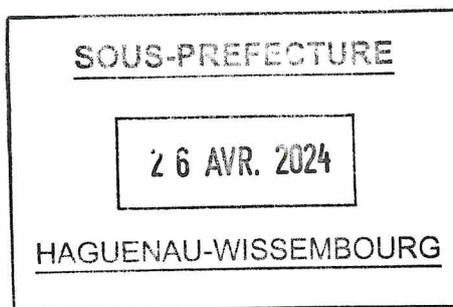


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_36	Titre : Conseil Municipal Provisions pour créances douteuses
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_36	Titre : Conseil Municipal Provisions pour créances douteuses
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

Madame le Maire précise au Conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses qui sont des dépenses obligatoires.

L'inscription annuelle des crédits budgétaires et les écritures en découlant sont effectuées après concertation entre le comptable et l'ordonnateur qui échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances.

Au vu de l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2023, il est proposé de calculer la provision à constituer de la manière suivante :

- 10 % pour les créances de 24 à 36 mois d'ancienneté
- 50 % pour les créances de 36 à 48 mois d'ancienneté
- 100 % pour les créances de plus de 48 mois d'ancienneté

DECISION

Au vu de la méthode de calcul susvisée, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'inscrire une provision de 800,- € au compte 681 «dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement» du budget primitif 2024 ;
- ajustera annuellement la provision en fonction de l'évolution du risque.

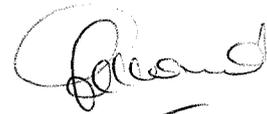
N° de la délibération : 2024_CM_36	Titre : Conseil Municipal Provisions pour créances douteuses
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

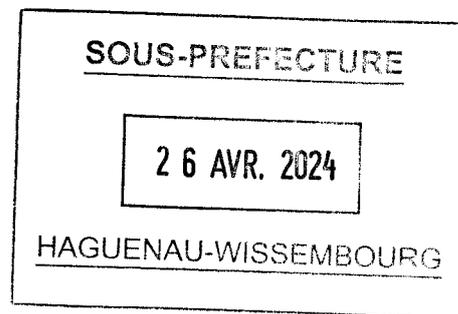
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

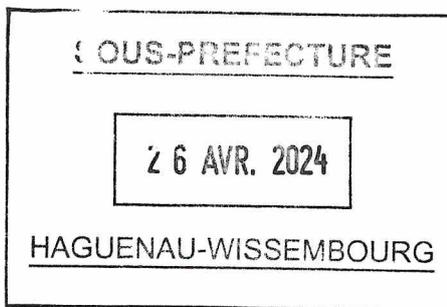


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_37	Titre : Conseil Municipal Activ'sport été 2024 – Tarification
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Seving LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_37	Titre : Conseil Municipal Activ'sport été 2024 – Tarification
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Finances	

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune propose des activités physiques et sportives aux jeunes de la commune durant les congés scolaires et ce depuis 2014.

Le tarif pour la participation aux activités est de 2.- € par activité depuis 2014.

Le coût de la prestation fournie par Activ'sport s'élève pour 2024 à 38.- € HT/heure. Le coût initial était de 25.-€ HT et a été augmenté ces dernières années.

Vu cette augmentation, je vous propose de revoir le prix de l'activité.

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- Décide de ne pas augmenter le tarif pour la participation aux activités qui est de 2.- € par activité.

N° de la délibération : 2024_CM_37	Titre : Conseil Municipal Activ'sport été 2024 – Tarification
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

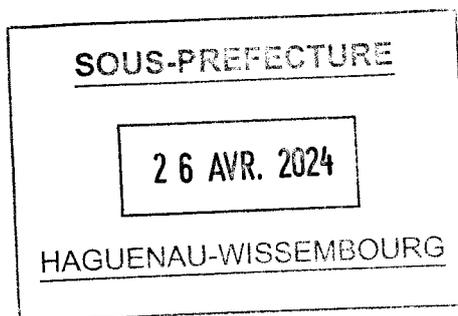
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

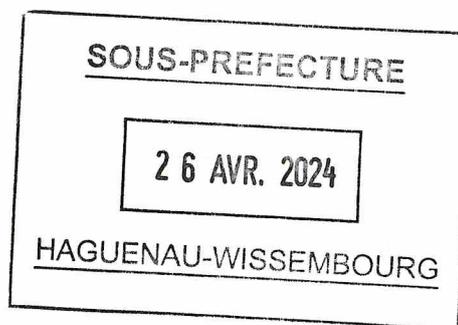


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 24 avril 2023 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_38	Titre : Conseil Municipal Budget primitif 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_38	Titre : Conseil Municipal Budget primitif 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Direction Générale	

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le Budget Primitif de l'exercice 2024. Elle donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

DECISION

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

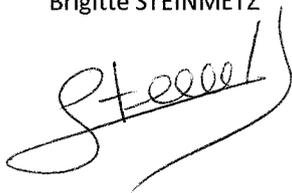
- **APPROUVE** le budget de l'exercice 2024 se résumant comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 006 997.56 €
Recettes de fonctionnement:	1 006 997.56 €
Dépenses d'investissement :	511 802.37 €
Recettes d'investissement :	511 802.37 €

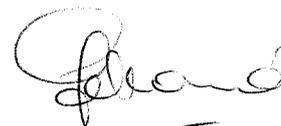
N° de la délibération : 2024_CM_38	Titre : Conseil Municipal Budget primitive 2024
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

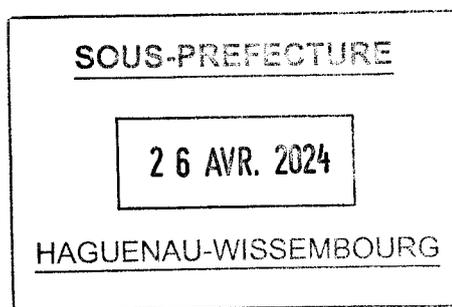
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



SOUS-PREFECTURE

26 AVR. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_39	Titre : Conseil Municipal Vote des taux de la fiscalité directe locale
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_39	Titre : Conseil Municipal Vote des taux de la fiscalité directe locale
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Direction Générale	

Par délibération du 24 avril 2023, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

- 15,95 % : Taxe d'Habitation
- 25,57 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 45,00 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI

Il est proposé aux membres, suites à ces informations

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les maintenir à :

- ▶ 15,95 % : Taxe d'Habitation
- ▶ 25,57 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- ▶ 45,00 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les maintenir à :

- ▶ 15,95 % : Taxe d'Habitation
- ▶ 25,57 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- ▶ 45,00 % : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

N° de la délibération : 2024_CM_39	Titre : Conseil Municipal Vote des taux de la fiscalité directe locale
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

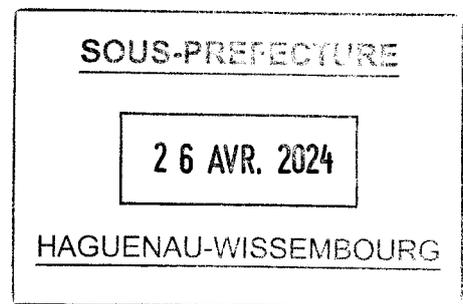
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

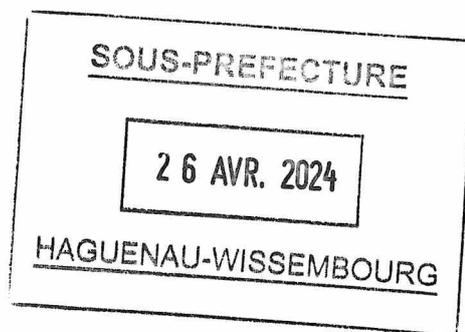


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du : 9 avril 2024 à 20h	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_40	Titre : Conseil Municipal Rénovation local pompiers – participation de la commune de Kriegsheim
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	8	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Nicolas UNDREINER, Mme Marie-Claire GERARD, M. Bernard OHLMANN, M. Fernand VIERLING, M. Eric WOLFF, Mme Sylvie HINCKER
Absent (e) s excusé (e) s	4	M. Jean-Claude SUGG, Mme Delphine FERNBACH, Mme Sevinç LOPEZ, Mme Vanessa ANTONI
Absent (e) s non excusé (e) s	3	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Matthieu JUNG, Mme Sylvie PETER
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à M. Nicolas UNDREINER M. Jean-Claude SUGG à Mme Sylvie HINCKER

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_40	Titre : Conseil Municipal Rénovation local pompiers – Participation de la commune de Kriegsheim
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 avril 2024
Service référent : Direction Générale	

Madame le Maire informe que lors de la séance du 6 avril 2023, il avait été décidé d'octroyer la rénovation de l'atelier municipal – local pompiers à l'entreprise Construction MOOG de Hoerdt pour un montant H.T. de 14 410.- €.

Par ailleurs, vue l'entente de Niederschaeffolsheim-Kriegsheim, les élus avaient décidé d'un commun accord de la participation de la commune de Kriegsheim.

Le décompte définitif a été établi.

Notre commune compte 1366 habitants et la commune de Kriegsheim en compte 799.

La participation de Niederschaeffolsheim s'élève à 9 091,94 € et celle pour la commune de Kriegsheim s'élève à 5 318,06 €.

Je vous propose de délibérer en ce sens.

DECISION

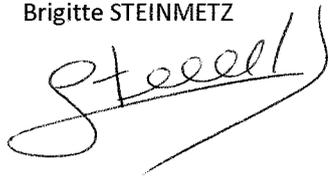
Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide :

- d'accepter le décompte définitif tel qu'il a été présenté.
- d'accepter la participation de la commune de Kriegsheim pour un montant de 5 318,06 €
- charge Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de la commune de Kriegsheim
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

N° de la délibération : 2024_CM_40	Titre : Conseil Municipal Rénovation local pompiers – Participation de la commune de Kriegsheim
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE	

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	

